

NORMES CLINIQUES

Évaluation oculovisuelle

Pour effectuer une évaluation oculovisuelle l'optométriste doit, par un processus de réflexion logique, mettre à profit son jugement, ses connaissances et tenir compte des éléments suivants :

- la synthèse des données recueillies;
- l'analyse de celles-ci;
- la recherche et l'identification la plus spécifique possible de la cause du problème.